

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT L'ABBAYE

L'an **deux mil dix huit, le dix août**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT L'ABBAYE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Auguste BOURCIER, M. Bertrand LABAR, M. Michel LEFAURE, M. Olivier RICHARD, M. Emmanuel DIGNAC, M. Aurélien LEGRAND, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Christine CLUZELAUD.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Eric PRADEAU, M. Christophe LAVILLE, Mme Anne DESCOTTES, Mme Ingrid DUDRUT, M. Jacky ROUSSY.

Procurations : -

Secrétaire : M. Claude VIEILLERIBIERE.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-070 : Travaux de l'église - choix des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres établi par la commission d'appel d'offres pour les travaux d'accessibilité de l'église Saint-Barthélémy et de restauration du clocher ouest.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide les propositions de la commission d'appel d'offres:

- **Lot 1 : ECHAFAUDAGE :**

45 413.00 € entreprise **CIREME- 80 avenue du 8 mai 1945 - 69 120 Vaulx-en-Velin**

- **Lot 2 : GROS-OEUVRE :** (proposition de base: 87 500.12 € +option 2 133.88€), soit un total de :

89 634.00 € entreprise **BLANCHON - 29, rue de Tourcoing - 87 000 Limoges**

- **Lot 3 : CHARPENTE :** (proposition de base: 19 291.81 € +option 3429.30 €), soit un total de :

22 721.11 € entreprise **BLANCHON- 29, rue de Tourcoing - 87 000 Limoges**

- **Lot 4 : COUVERTURE :** (proposition de base : 102 279.85 € +option 400.00 €), soit un total de :

102 679,85 € entreprise **MARTINET- Les Genêts - 23 160 Azerables**

- **Lot 5 : PARATONNERRE :**

6421.00 € entreprise **CHOMEL- 172 route du Saint Pierre Doré - 03210 CHEMILLY**

- **Lot 6 : VITRAUX :** (proposition de base : 3 500.00 € + option 4 500.00 €), soit un total de :

8 000.00 € entreprise **ATELIER DU VITRAIL- B.P.185 - 87 005 Limoges Cedex**

- **Lot 7 : MENUISERIES :** (proposition de base : 10 645.45 € +options 9 841.75 €), soit un total de :

20 487.20 € entreprise **BLANCHON - 29, rue de Tourcoing - 87 000 Limoges**

- Il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-071 : Travaux Maison des Patrimoines - choix des entreprises

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyse des offres et des décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres établi par la Commission d'appel d'offres pour les travaux de l'immeuble maison des patrimoines - pépinière d'artistes et d'artisans d'art.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- valide les propositions de la Commission d'appel d'offres qui attribue les marchés suivants :

- Lot 5 : PLATRERIE - PEINTURE :	
entreprise GIRAUD - ZA Côtes des Granges - 23 170 Chambon sur Voueize	92 038.01 € HT
- Lot 6 : REVETEMENT DE SOLS :	
entreprise COULEURS DECO - Le Bourg - 36 400 CHASSIGNOLLES	69 086.35 € HT
- Lot 9 : ASCENSEUR - ELEVATEUR PMR :	
entreprise ORONA - 15, rue des Frères Montgolfier - 63 170 AUBIERE	43 290.00 € HT

Le maître d'oeuvre est appelé à relancer une négociation avec les entreprises ayant répondu aux lots suivants :

- Lot 2 : CHARPENTE BOIS - COUVERTURE
- Lot 4 : MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES
- Lot 7 : CHAUFFAGE - VENTILATION - PLOMBERIE - SANITAIRES

Une nouvelle consultation par procédure adaptée sera réalisée pour les lots suivants :

- Lot 1 : VRD - DEMOLITION - GROS OEUVRE
- Lot 3 : CHARPENTE ET STRUCTURE METALLIQUE
- Lot 10 : DESAMIANTAGE

- il autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-072 : Assainissement Luchoire - travaux

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser des travaux urgents sur le réseau d'assainissement alimentant la station Luchoire.

Les propositions des entreprises GODSON et POULAIN Michel sont les suivantes :

- entreprise GODSON : 1705.00 € HT
- entreprise POULAIN : 3518.00 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis des entreprises GODSON et POULAIN Michel
- autorise Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-073 : Biens vacants et sans maître - procédure d'appropriation : Immeuble BOUCHARD Pierre Jean-Baptiste

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Pierre Jean-Baptiste BOUCHARD, né le 24/11/1868 à Bénévent l'Abbaye (23), propriétaire de la parcelle cadastrée AC 75, est décédé le 18/10/1932 à Bénévent l'Abbaye (23)

Monsieur le Maire ajoute que les contributions foncières ne sont pas acquittées depuis plus de 3 ans.
L'immeuble cadastré AC 75, 23 rue du Monthléry pourrait être présumé sans maître au titre de l'article 713 du Code Civil.

Il conviendrait donc d'ouvrir une procédure relative aux biens sans maître.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

CONSIDERANT l'article L.27 bis du Code du Domaine de l'Etat,

CONSIDERANT les termes de la loi du 13 août 2004,

CONSIDERANT l'avis de la Commission Communale des Impôts locaux en date du 12 juin 2018,

DECIDE D'ENGAGER la procédure relative aux biens sans maître pour l'immeuble cadastré AC 75, 23 rue du Monthléry.

10 VOTANTS

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-074 : Réhabilitation et remplacement de la chaudière du vestiaire du foot

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la chaudière alimentant les vestiaires du stade.

Le devis de l'entreprise PARBAUD s'élève à la somme de 6 970.00 € HT, soit 8 364.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis établi par la société PARBAUD, 2 rue Henri PLUYAUD, 23300 LA SOUTERRAINE.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10 VOTANTS

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-075 : Réparation des autolaveuses

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de réparation de l'autolaveuse établi par la société Daniel PERIE, ZAC de la FONTANIELE - 2, 3 rue Julien CHAMPELOS - 63370 LEMPDES, d'un montant HT de 1 662.00 € SOIT 1 994.10 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de procéder au remplacement de l'essieu et des roues de l'autolaveuse.

- Accepte le devis de la société Daniel PERIE.

10 VOTANTS

10 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-076 : Répartition des amendes de police

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par la société Direct Signalétique pour la fourniture d'un miroir de sécurité, lequel s'élève à la somme de 1 292.91 € HT. Il est intégré au devis n° 152075 établi le 07/08/2018. Il indique que la commune pourrait bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police d'un montant de 313.81 €, soit 24.27%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société Direct Signalétique,
- Sollicite une subvention de 313.81 € au titre des amendes de police,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-077 : Assainissement - annulation de titres

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'ordonnance d'homologation du rétablissement personnel sans liquidation judiciaire du 11 octobre 2016 concernant Madame BOISSON Patricia.
En conclusion, il s'avère qu'il est nécessaire d'annuler les redevances d'assainissement restant dues pour la somme de 154.85 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide d'annuler les redevances d'assainissement dues par Madame Patricia BOISSON.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-078 : Evolis : rapport annuel du service voirie et aménagement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel du service voirie et aménagement du syndicat Intercommunal EVOLIS.
Le Conseil Municipal donne acte au Président d'Evolis de sa communication.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2018-079 : Acquisition de l'immeuble "JOLY" par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a mandaté l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine pour négocier l'achat de l'immeuble "JOLY", sis 17 rue du Marché.

Il ressort de la négociation que l'immeuble pourrait être cédé au prix de 15000.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord sur les conditions d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Nouvelle-Aquitaine.

10 VOTANTS
10 POUR
0 CONTRE

0 ABSTENTION
